



Un Conseiller ou une Conseillère Numérique - Secteur Nord

Rejoignez une collectivité à taille humaine

Présentation du poste

Rattaché à la Direction Emploi Formation, au sein du service Territoire emploi et partie intégrante de l'équipe France services, le conseiller numérique a pour mission d'aider et accompagner les usagers à devenir autonomes dans leur utilisation quotidienne des outils numériques (ordinateur, tablette, smartphone). Pour cela, il propose une intervention pédagogique en mettant en place et animant des ateliers numériques collectifs ainsi qu'en accompagnant individuellement les usagers dans l'utilisation des outils numériques. Il ne fait pas « à la place de » l'usager, il lui apprend « à faire » seul. Le conseiller numérique se déplace très fréquemment dans plusieurs communes de l'agglomération pour effectuer ses missions.

Savoir

- Solide culture numérique : compréhension de l'environnement digital, du vocabulaire associé et des enjeux liés aux usages numériques.
- Maîtrise des démarches administratives en ligne et des espaces personnels des services publics (notamment via FranceConnect).
- Bonne connaissance de l'écosystème local : partenaires institutionnels, associatifs et acteurs territoriaux.
- Excellentes compétences rédactionnelles et capacité à assurer un reporting clair et structuré.

Savoir-Faire

- Maîtrise des outils informatiques ainsi que de l'usage de tablettes et smartphones.
- Usage confirmé d'Internet, des messageries électroniques et des principales applications du quotidien.
- Maîtrise des outils bureautiques (suite Microsoft).
- Expérience dans l'animation d'ateliers thématiques et la conduite de sessions collectives.

Savoir-être

- Forte aptitude pédagogique et sens de la transmission.
- Excellentes qualités relationnelles : empathie, bienveillance, écoute active, capacité de reformulation et diplomatie.

- Polyvalence et adaptabilité dans des contextes variés.
- Respect strict du secret professionnel, discrétion et protection de la vie privée des usagers.
- Rigueur, sens de l'organisation.
- Réactivité et capacité à gérer sereinement les situations complexes ou délicates.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Travail à temps complet

CONDITIONS

- Adjoint administratif
- Catégorie C
- BAC / BAC +2
- Expérience professionnelle de deux ans à un poste similaire souhaitée.
- Poste à pourvoir le 1^{er} mars 2026

Eléments de la rémunération

En fonction du traitement indiciaire de l'échelon du grade d'adjoint administratif ou éventuellement par référence au grade de d'adjoint administratif pour un agent contractuel non titulaire de droit public. A cette rémunération de base s'ajoute une indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise part fixe de 195€ bruts mensuels pour un agent de catégorie C ainsi qu'une prime annuelle part variable liée à l'assiduité de 350 € bruts au taux maximum et part variable liée à l'implication professionnelle de 250 € bruts au taux maximum.

Il est octroyé une participation mensuelle brute de l'employeur de 20 € pour la complémentaire santé et 10 € pour la prévoyance conditionnée à la labellisation du contrat.

CANDIDATURE

Candidature à adresser à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, de préférence par courriel à recrutement@agglohm.net, jusqu'à la date limite de réception fixée au **6 février 2026 à 17 heures**.

Adresse postale : 22 avenue du 3^{ème} Millénaire – 34630 SAINT-THIBERY – 04 99 47 48 49

Sur les conditions de recrutement : Service recrutement : 04 30 23 97 04

Le dossier de candidature doit comporter une lettre de candidature portant sur la connaissance du poste, les compétences et les motivations de la candidate ou du candidat ainsi qu'un curriculum vitae synthétisant sa formation, ses connaissances, ses qualités et ses expériences en lien avec le poste proposé.

Les dossiers feront l'objet d'un examen de la part des directions concernées au regard notamment de la formation suivie et de l'expérience professionnelle acquise. Elles proposeront à M. le Président une présélection de candidates et candidats convoqués à un ou plusieurs entretiens de recrutement conduits par au moins deux personnes représentant l'autorité territoriale, ensemble ou séparément.